



Fédération Nationale des VRP et Commerciaux de la CGT

(Technico-Commerciaux, VRP, commerciaux, cadres et techniciens de la vente de l'Industrie et du Commerce)

FNVC-CGT

3, rue du Château d'Eau, Bureau 103. 75010 PARIS

Tél : 01.40.35.55.86

commerciauxcgt@gmail.com

www.cgt-vrp.fr

ALERTE AUX VRP ET COMMERCIAUX

Les droits des VRP et commerciaux sont de plus en plus attaqués et remis en cause, leur statut d'ordre public contesté et contourné, leurs conditions de travail plus difficiles et leurs revenus restreints.

Les attaques sont diverses et viennent de plusieurs côtés : des employeurs, des organismes sociaux ou des institutions.

La hausse de prix des carburants n'est compensée pour les VRP et commerciaux ni par le « chèque énergie », ni par la modification du tarif kilométrique mis en place par le gouvernement.

Le non-remboursement des frais professionnels aux VRP demeure un problème permanent. Le Code du travail est muet sur ce point mais la jurisprudence est constante, les décisions de la Cour de cassation confirment régulièrement que les frais engagés pour l'exercice de l'activité professionnelle et pour le compte de l'employeur doivent être remboursés. Pourtant, les frais continuent à ne pas être remboursés, ou partiellement, ou en contrepartie d'objectifs irréalistes.

Une perte de revenus importante pour les VRP et commerciaux découle de cette situation.

L'URSSAF incite les VRP et commerciaux travaillant en France pour des entreprises étrangères à se déclarer autoentrepreneur, ce qui est une **attaque du statut**.

Les caisses de retraite ne prennent plus en compte, depuis le 1^{er} janvier 2022, pour le calcul de la pension de retraite que la seule **carte principale** des VRP multiscartes, ce qui est une **spoliation de leurs droits acquis**.

Les risques de perte du permis de conduire sont plus élevés que jamais. L'évolution du dispositif radars inscrit au projet de loi de finances 2022 est une fausse solution pour la sécurité routière et un danger pour l'exercice de la profession des VRP et commerciaux, soumis aux exigences toujours plus grandes des employeurs (Voir note 01-2022 jointe).

Si vous êtes confrontés à ces difficultés, faites-le nous savoir en écrivant à

commerciauxcgt@gmail.com